IMT Nuremberg Archives

H – 903

International Court of Justice

SH
Vol. 3
Frank

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0903-0002

H0903 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1940.

Je certife qu'aucun des documents ciinclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministère Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1940.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1940.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

Dr. Merkel

Vert d. Ang. St.

H0903 - 0004

DOCUMENT S.A. No 285

Extrait de :

LE PARTI COMMUNISTE

DANS LA

JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL D'ETAT

POUR LA PROTECTION DE LA REPUBLIQUE &

DES TRIBUNAUX DU REICH

- - - - - - - - - - - - -

Publié par: La Préfecture de Police de Stuttgart (Service de la Police criminelle)

Stuttgart, Septembre 1925

Page 16:

. . . . . .

....."Menace d'une nouvelle guerre mondiale! 245 exemplaires. Publié par le Parti Communiste.

Le tract s'adresse aux femmes. Il expose que les Communistes ne nient pas qu'ils travaillent pour la Révolution, pour la lutte du "citoyen contre le citoyen". Le prolétariat allemand désire-t-il être libéré de ses chaînes? Qu'il combatte contre les exploiteurs capitalistes, contre l'Etat capitaliste, contre la "République Démocratique"; celà signifie guerre civile, lutte des classes, soit, mais c'est la seule issue possible qui reste à la classe ouvrière.

H0903 – 0005

Doc. SA N°286

Extrait de:

Le Parti Communiste

dans la

Jurisprudence du Tribunal d'Etat

pour la Protection de la République

et des Tribunaux du Reich

---

publié par: La Préfecture de Police de Stuttgart (Service de la Police Criminelle)

Stuttgart, Septembre 1925

.....

H0903 – 0006

Document S.A. N° 286

. . . . . .

"La Tribune Rouge" sous le titre "7000"

Les passages suivants sont à remarquer :

. . . . . .

Page 10 :

Qui saluons-nous ?
Vous..... camarades.
Accroupis auprès des mitrailleuses.
Derrière les barricades
Dans les combats de rues .....
Vous camarades,
Vous, fiers soldats
de la Révolution Mondiale
Qui vous tenez au mur
devant la ligne de feu
des "Gardes Blancs"

. . . . . .

H0903 – 0007

5

SA - 287

E x t r a i t

de : Le Parti communiste dans la
juridiction du Conseil d'Etat
Pour la protection de la République
et du Tribunal du Reich.

Publié par la Préfecture de Police de Stuttgart (W. Bureau de la Police criminelle régionale)

Stuttgart, Septembre 1925.

H0903 — 0008

.....

Page 301

Jugement du Comseil d'Etat

en date du 14 Février 1925

centre LINK et consorts - 14e J 123/124

(Annexe 19)

....."Parmo lespapiers saisis (de LINK) se trouvaient quatre feuilles servant à la préparation du combat. Sur l'une de ces feuilles, la force des effectifs des organisations de travailleurs des secteurs de combat de Stuttgart, Ulm, Reutlingen, Schwenningen, Gmuend, Heilbronn, et Pforzheim est mise en opposition de celle de l"adversaire" de l"ennemi" : la "Police verte", la "Police bleue", la "Reichswehr fasciste". Sur une deuxième feuille, dans les colonnes"Pour le combat immédiat", "Au cours du combat", "Comités d'action".Unions de combattants existantes,"Ecoles supérieures industrielles" les chiffres sont indiqués pour les memes régions de combat. La rubrique "Pour combat immédiat" indique sans aucun doute le nombre de ceux qui se joindront immédiatement au combat dès l'ouverture des Hostilités, tandis que dans la colone "Au cours du combat" est donné le nombre de ceux qui se joindront au mouvement au cours du combat." Sur une troisième et une quatrième fiche sont encore mentionnés en détail, pour ces secteurs de combat, le nombre des membres des services locaux, des dépots existants," des "lieux de déchargement et de distribution pour des transports de grande importance" et il s'y trouve une colonne restée en blanc qui porte la rubrique : "Adresses auxquelles des camions sont disponibles."

H0903-0009

Document SA 300

Extrait de : H.B. Gisevius

" Jusqu'à lafin amère " ler volume
par

Fretz et Wasmuth, Editeurs, Soc. an., Zurich

Page 142 :

..... Elle se déclare dans toutes les périodes d'après-guerre, alors que les évènements prennent ou ont encore une tournure révolutionnaire. Elle est, si l'on peut dire, un des derniers effets de la vague spartaquiste de 1918. L'oppression rouge engendre la réaction brune et celle-ci apparaitra désormais sou le nom de SA.

certifié conforme

signé : Georges Boehm

Avocat

Défenseur de l'organisation SA

Nurenberg le 6 juin 1946

H0903-0010

8

Document SA 301

Extrait de :

H. B. Gisevius

" Jusqu'à la fin amère " (Bis zum bittern Ende) 1er vol.

Fretz & Wasluth, Editeurs Zurich.

page 121 :

.....

En jetant un coup d'oeil rétrospectif on peut dire , sans hésiter, que la première Révolution coûte relativement peu de sacrifices.

.....

H0903 - 0011

SA - 302

Extrait de :

H.B. Gisevius

"Jusqu'à l'amère fin" I^er volume

Fretz et Wasmuth Editeur SA Zurich

Page 177

.....L'organisation SA ne sait plus quoi faire. Avant tout elle ne peut pas se décider à devenir bourgeoise, En conséquence elle s'habitue à un style provocant de lansquenet.

.....

.....Au fond ce n'est naturellement qu'une toute petite clique. Ce sont les Etats majors de groupes, les gardes à leur solde de même que cette bande de "types sauvages" que l'on trouve partout où l'on organise un tapage formidable. Mais ce sont justement ces élus, qui dans cette masse uniformisée, normée SA, donnent le ton.

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

Certifié conforme signé :

Georg B o e h m

Avocat

Nuremberg, 6 Juin 1946

Défenseur de l'organisation SA.

H0903 - 0012

SA - 304

Extrait du :

"Voelkischer Beobachter" 1931,

94e Edition 4 Avril

Règlement de compte d'Adolf Hitler avec le capitaine Stennes.

"....Dans cette matière Monsieur Stennes avait toutefois raison. Celui qui conduit aujourd'hui le mouvement national-socialiste à une guerre ouverte contre l'Etat, ne pèche pas seulement contre le mouvement mais il pèche de la plus terrible manière contre les jeunes combattants, contre notre SA."

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

Extrait du :

"Voelkischer Beobachter" 1931,

94e Edition 4 Avril

Règlement de compte d'Adolf Hitler avec le Capitaine Stennes.

".....Je n'ai pas besoin de rejeter comme une infamie le fait que Mr. Stennes interprète ma profession de foi dans la légalité comme une lacheté. Car je n'ai qu'à demander : quand donc Mr. Stennes a-t-il conformé ses actes à sa profession de foi ?

Et quand en a-t-il aussi supporté les conséquences ?

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

Nuremberg, le 29.5.1946

Copie certifiée conforme :

Signé : Georg B o e h m

Avocat

Défenseur de l'organisation SA.

H0903 – 0013

Document SA 305

Du : "Voelkischer Beobachter 1931, 49ème édition (18 février).

Appel d'Adolf Hitler au parti ouvrier allemand national-socialiste du 18 Février 1931.

Nationaux-socialistes !

En prétendant effrontément que la NSDAP prépare un coup de force, le groupemen Reichsbanner et Moscou poussent l'Allemagne à la guerre civile. Hoersing peut vertement se glorifier de " ses troupes bien équipées et b ien armées" et cont nuer à s'armer. Ces hordes bien armées s'abattent aujourd'hui, de concert avec bolchevistes, sur les SA et les SS sans armes.

Sous les yeux du monde bourgeois, devant la tranquille indifférence des p tis qui se disent également nationaux, des douzaines de nationaux-socialistes assassinés, frappés le plus souvent dans le dos ou bien sont lâchement attaqué et abattus par desgens supérieurs en nombre. Le centre chrétien et ami de la p ne remue pas le petit doigt et reste impassible en face de ces sauvages assass nats, mais le SA en cas de légitime défense et qui essaie de sauver sa vie est poursuivi et puni par lajustice de notre Etat bourgeois. Celui qui se défend p échapper aux balles et aux coups de couteau des assassins rouges, est envoyé a travaux forcés.

Camarades SA et S S, je comprends votre détresse et votre colère, et cepe dant, en tant que chef responsable du Parti, je dois vous mettre en garde cont ces provocateurs qui, mêlés à nos rangs, cherchent par tous les moyens à fair apparaitre les SA comme agresseurs, pour donner ainsi au système actuel le dro de poursuivre notre mouvement.

Je souffre avec vous, camarades SA, de cette situation à peine supportabl Je sais que les SA et SS sont exposés, désarmés, à la terreur rouge et aux attentats perpetrés en commun. Mais pplus cette détresse s'accroit, plus notre résistance doit s'affermir.

Le Reich à venir rendra responsables du sang versé par nos camarades les partis représentant le système actuel et leurs dirigeants. Mais aujourd'hui, d l'intérêt du mouvement et dans votre propre intérêt, je dois vous demander une obéissance aveugle aux ordres qui exige l'existence du mouvement dans l'intérê

...../.....

HO903 – 0014

de tout notre peuple allemand.

J'interdis donc de nouveau expréssément toute détention d'armes de quelq sorte qu'elles soient, conformément aux lois. Les gens zélés qui sous le masque de véritables amis offrent de livrer des armes doivent être immédiatement liv à la police et dénoncés au service supérieur de la SA. Il s'agit là de garçons qui veulent faire des affaires, de trafiquants d'armes que le mouvement n'a aucun interêt à favoriser, ou bien, dans les 99% des cas, de misérables créatu grassement payées, qui ont la mission de placer le SA persécuté dans une position illégale, pour pouvoir l'envoyer plus facilement aux travaux forcés.

Les centrales d'espions financés par des centaines de millions de marks travaillent aujourd'hui fébrilement souvent soutenues ouvertement par des services officiels ou s emi-officiels, pour placer notre mouvement jus qu'à la fin dans une position inférieure et écarter une fois de plus le danger qui les menace impitoyablement. Le système dont la défaite seule peut sauver l'avenir du peuple allemand, combat aujourd'hui pour son existence, avec les armes du désespoir.

H0903-0015

(Suite de l'article du " Voelk.Beobachter" I8 février I93I - appel d'Adolf Hitler)

On essaie d'ébranler nos rangs par des mensonges des calomnies et des excitations. Des pots de vins doivent servir au même but. Par la terreur et les poursuites, on veut abuser de la patience des SA et les conduire à l'illégalité par une aide apparente. On vole aux chefs politiques le manteau de l'immunité, de nombreux orateurs sont dans les cachots de la république et tout ceci dans un seul but, briser le relèvement de l'Allemagne.

Camarades du parti, hommes de la SA et de la SS !

En face de ces tentatives, reformez vos rangs en un tout inébranlable ! Toutes les tentatives de nos adversaires se briseront devant notre ténacité à tout épreuve. Toutes les mesures des dirigeants actuels se briseront devant notre position strictement conforme à la légalité. De mois en mois, l'exactitude de nos affirmations se révèlera plus fortement La misère elle-même témoignera en notre faveur.

Par dessus la boue de mensonge et de tromperie, de haine et de terreur, le nouveau Reich naîtra en fin de compte et c'est vous qui le créez.

Adolf Hitler

-:-:-:-:-:-

Nuremberg, le 29 mai I946

Certifié conforme - Georg Boehm
avocat
Défenseur de l'organisation SA

H0903 – 0016

12

Document SA No 306

Extrait du "Voelkischer Beobachter",
1931, série 91 (1er Avril).

Appel et ordre d'Adolf Hitler du 30 Mars 1931, après l'interdiction des SA.

Nationaux-socialistes - camarades du parti !

.....

H0903 - 0017

Document S' No 306

.....

Ordonnance

En déposant une plainte auprès du tribunal d'Etat le parti ouvrier national socialiste allemand fournira aux juges l'occasion de constater que l'ordonnance d'urgence est insoutenable et inadmissible du point de vue du droit. Jusqu'à ce que cette ordonnance d'urgence soit rapportée dans la procédure, les ordonnances provisoires suivantes prises par la direction du Reich à l'occasion de l'ordonnance d'urgence du Président du Reich, en date du 28 Mars 1931, seront valables dans l'intérêt du mouvement tout entier :

J'ordonne dans l'intérêt du mouvement tout entier :

1. Conformément aux prescriptions de l'ordonnance d'urgence, tout le système du parti devra, dès à présent, prévenir dans la mesure du possible les violations de ces prescriptions, et devra même supprimer la possibilité d'une telle violation.

   Tout fonctionnaire du Parti devra immédiatement prendre connaissance du texte exact de l'ordonnance d'urgence. Le texte de l'ordonnance d'urgence devra être conservé au service du Parti de sorte qu'on puisse l'obtenir facilement.

2. Tout membre du Parti sera immédiatement exclu du Parti sans considération de sa situation dans le Parti, s'il enfreint sciemment les prescriptions de l'ordonnance d'urgence ou s'il tolère et approuve des violations éventuelles.

3. Les services compétents de la Police devront être avisés au plus tard 24 heures avant, (d'après le formulaire I) de

H0903 - 0018

toute réunion (publique en plein air, publique dans une salle, privée comme réunion des membres ou des fonctionnaires), avec indication du lieu, de l'heure, de l'objet de la conférence et du nom de l'orateur.

4. Le fonctionnaire responsable de l'organisation de la réunion devra avec cette déclaration, soumettre une attestation écrite de l'orateur par laquelle il admet avoir eu connaissance du fait que son exposé doit s'en tenir au cadre de l'ordonnance d'urgence et qu'il observera cet avis. (Formulaire II).
   En même temps, l'organisateur ou le chef de réunion devra déclarer qu'il veillera personnellement à ce que ce cadre ne soit pas dépassé. (Formulaire III.)
5. Les transports par camion, les tracts, les affiches, etc devront également être déclarés.
6. En cas d'interdiction, le service supérieur compétent du Parti devra être avisé exactement le plus vite possible. Pour chaque interdiction une plainte devra être déposée, d'accord avec le Gauleiter compétent.
7. D'autres dispositions restent réservées. Les services du Parti recevront les formulaires mentionnés sous peu.

Munich, le 30 Mars 1931.

signé : Adolf Hitler

L'appel et les ordonnances ont été reproduits par toute la presse du Parti

Nuremberg, le 29/5/46

Pour copie conforme
Signé: Georg Boehm, Avocat
Défenseur de l'organisation de la SA

H0903 – 0019

Extrait de " Das Archiv" de Dr. Kurt Jahncke, Tome 2.8.35
page 652

Aucune défense personnelle contre des provocateurs juifs

.....

Comme il est indiqué dans l'ordonnance, il y a d'autant moins lieu d'inviter à se défendre soi-même contre les provocations juifs, que le Parti n'a pas changé et ne changera pas sa position de principe envers la question juive.

. . . . . .

Pour copie conforme :

signé : Georg Boehm
avocat

Nuremberg le 7.6.1946

Défenseur de l'organisation SA

H0903 - 0020

SA No. 313

.....

Maintenant que les ennemis de la nation ont été rendus inoffensifs à l'intérieur par le peuple lui-meme, il arrive ce à quoi nous nous attendions depuis longtemps. Les criminels communistes et marxistes et leurs instigateurs judo-intellectuels, qui sont partis à temps pour l'étranger en emmenant leurs capitaux, mènent de là-bas, traitreusement et sans scrupule, une campagne de haine contre le peuple allemand en général. Des mensonges et des calomnies d'une perversité à vous faire dresser les cheveux sur la tete sont lancés sur l'Allemagne. Les produits allemands, le travail allemand, doivent faire l'objet d'un boycottage international. Fermer l'oeil plus longtemps sur ce crime insensé équivaudrait à s'en rendre complice.

Le Parti national-socialiste entreprendra désormais une lutte défensive contre ces crimes avec des moyens propres à atteindre les coupables. Car les coupables sont chez nous, ils vivent parmi nous et abusent jour après jour du droit de l'hospitalité que le peuple allemand leur a accordé. En une période où des millions des notres n'ont rien pour vivre et rien à manger, où des centaines de milliers d'intellectuels allemands sont à la rue, ces hommes de lettres juifs vivent parmi nous et usent de notre droit de l'hospitalité . Durant des siècles, l'Allemagne a ouvert sans aucune discrimination ses portes aux étrangers.

En remerciement, tandis que des millions de compatriote sont sans travail et dépérissent, un ramassis d'hommes de lettres, de professeurs et de mercantis juifs excite le monde contre nous. Ceci est fini désormais.

.....

H0903 - 0021

18A

SA. No. 313
(suite)

.....Nous voyons la détresse et la misère de nos propres compatriotes et nous nous sentons le devoir de ne rien néglige qui puisse entraver la dégradation de notre peuple. Car les Juifs de chez nous sont responsables de ces mensonges et de ces calomnies. Ils sont à l'origine de cette campagne de hai et d'excitation juive. Ils auraient les moyens de mettre au pas les menteurs de l'autre monde. Comme ils ne le veulent pas nous ferons en sorte que cette campagne de haine et de mensong menée contre l'Allemagne ne se tourne pas contre le peuple allemand innocent, mais contre les agitateurs responsables eux-memes. Cet acharnement de boycottage et d'atrocités ne peut atteindre, n'atteindra pas le peuple allemand, mais bien les Juifs eux-memes, et mille fois plus sévèrement. Par suite, tous les services du Parti et toutes ses organisations reçoivent les ordres suivants :

.....

H0903 – 0022

R2

-

DOCUMENT SA No 315

LETTRE PASTORALE COMMUNE

des EVEQUES ALLEMANDS.

Bien Chers Diocésains!

. . . . . .

H0903 – 0023

29

Document SA 316

1.Manifeste de l'épiscopat allemand.

.....

Il faut reconnaitre maintenant que des déc larations publiques et solemelles ont été faites par le plus hau t représentant du Gouvernement du Reich, qui est en même temps le Chef absolu de ce mouvement, qu'elles tiennent compte de l'invi labilité du dogme c atholique et des devoirs et droits invariables de l'Eglise e que le Gouvernement du Reich garantit expréssément la validité de tout ce que contiennent les concordats conclus par les différents pays allemands avec l'Eglise. Sans toutefois lever la condamnation de certaires erreurs religieuses et morales, contenue dans nos mesures antérieures, l'Episcopat croit pouvoir garder la confiance, que les interdits et les avertissements généraux désignés ci-dessus ne doivent plus être considérés comme nécessaires.

.....

Munich le 29 Mars 1933

Nuremberg le 7 juin 1946

Pour copie conforme
signé : Georg Boehm

Avocat

Défenseur de l'Organisation SA

H0903 - 0024

. . . . . .

4. L'assistance en corps et en uniforme à l'office religieux ne doit être autorisée que sous les conditions suivantes : le défilé dans l'Eglise ne doit pas dégénérer en distraction pour les autres fidèles de la paroisse. Ceux qui prennent part à ce défilé doivent naturellement se découvrir à l'intérieur de l'Eglise, mais aussi hors de l'église lorsqu'ils veulent se joindre à une procession du Saint-Sacrement, selon les instructions données il y a des années par l'autorité ecclésiastique à la Ligue des Combattants Bavarois. Aucun ordre, aucun salut ne doit retentir à l'intérieur de l'église. Seul peut être autorisé le commandement habituel : "Pions", au moment de l'élévation et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Dans chaque cas, le curé demeure

H0903 – 0025

.....

responsable del'ordre qui doit régner dans l'Eglise dont il est le maitre,

.....

6. L'accès des nazis aux sacrements est réglé par les prescriptions ecclésiastiques valables pour tout autre catholique. Même en uniforme, on doit leur administrer les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie.

.....

7. De meme pour les funérailles religieuses de nazis, on appliquera les memes principes que pour les autres catholiques.

.....

L'enterrement ne doit pas etre l'occasion d'une manifestation politique, la célébration de la liturgie au bord de la tombe ne doit pas etre troublée par des discours politiques.....

.....

H0903 – 0026

34

DOCUMENT SA No 317

E X T R A I T S:

des "BULLETINS MENSUELS ACADEMIQUES",

Organe de la Fédération des Groupements des Etudiants catholiques et de la Fédération des Universitaires Catholiques

. . . . . .

Juin 1933

. . . . . "Pour cette raison, il s'agit de nous mettre à l'oeuvre dans le but de créer, dans une communauté de travail loyal, avec toutes les forces positives de notre peuple, et avec une sincère conviction, quelque chose de nouveau, de mieux et de prévenir le pire . . . Le catholique allemand ne peut se soustraire à cette tâche. . . . . Nous savons que cette attitude religieuse fondamentale nous rend coresponsable de l'avenir du Reich . . . C'est pourquoi nous voulons . . . . . mettre tout ce que nous avons de catholique, nos idées conservatives chrétiennes comme nos forces évolutionnaires Chrétiennes au service de l'Allemagne nouvelle, façonner et approfondir son esprit par le nôtre, et ne pas nous laisser pousser, ni tenir à l'écart, mais servir l'Allemagne avec nos forces les plus vives là où elle a besoin de nous pour sa reconstruction . . . . . C'est pourquoi nous sommes décidés à prendre fait et cause d'une façon active pour l'union de tous les Allemands et ce avec tous les moyens et relations utiles dont nous disposons . . . . Pour cette même raison, nous imposons à nos membres une préparation militaire pratique . . . . . et naturellement nous nous réjouissons de la participation d'aussi nombreux étudiants

H0903 - 0027

DOCUMENT SA - 317

catholiques que possible aux "Fédérations de préparation militaire reconnues par l'Etat . . . . Il s'agit par conséquent de prendre part avec dévouement et joie, dans un véritable esprit chrétien et allemand, à la reconstruction du Reich" . . . . . .

- I (fin) -

H0903—0028

. . . . . .

Avril 1935: "Si beaucoup se croient obligés de constater les faits désagréables, encore faut-il également qu'ils réfléchissent aux fins de préciser où réside la faute. Si des cercles importants parmi nous se sont comportés autrefois de manière négative vis à vis d'un mouvement naissant, et si d'autres forces ont laissé aller les choses, on ne peut pas s'attendre aujourd'hui à ce que des forces qui nous sont conformes donnent l'empreinte aux formes de la nouvelle organisation. Avant tout, il convient pour la jeunesse de notre fédération de rechercher avec courage la synthèse entre notre puissant mouvement populaire et les courants éternels de la force chrétienne . . . . . prouve que notre fédération possède une puissance de vie indomptée et qu'elle ne veut pas renoncer à participer à la formation de l'avenir"

Page 73 (S.B.) Dr. Hank, voir plus haut.

H0903 - 0029

37

DOCUMENT SA 318

Extrait de:

" Le Chef S.A "

Revue des chefs SA du NSDAP.

Editeur : La direction suprême des SA.

Cahier N.1. Munich, capitale du Mouvement .. Janvier 1937.

Page 8 :

.....Les rapports du mouvement national-socialiste et de la question religieuse s'établit en résumé ainsi qu'il suit, comme conclusion de cet exposé : Le NSDAP respecte toute conviction religieuse sincère et protège l'Eglise de toute calomnie. Il se refuse à être l'instrument de puissance politique d'un groupe religieux déterminé et s'en remet à la conscience de chacun pour la décision religieuse, en considération du fait, qui ne lui est pas imputable, qu'il y a beaucoup de confessions en Allemagne. Il est persuadé que cette attitude de tolérance de principe amènera un jour sous le règne du sentiment national de l'honneur la forme de vie qui parait nécessaire pour s'emparer quand même, sur la base du respect religieux, de l'homme en entier pour l'idéologie nationale-socialiste, au cours du combat pour l'unité de l'Allemagne.....

Nuremberg, le 12 juillet 1946.

Certifié conforme,

Signé : Georg BOEHM

Avocat,

Défenseur des organisations

S.A.

H0903-0030

38

Document S.A. 320.

J. Neuhaeusler

" C r o i x e t c r o i x g a m m e e "

Edition : Eglise Catholique de la Baviere 1946.
I ere partie.

Page 22 :

" Notre Fuehrer Adolf Hitler a déclaré au contraire, a différentes reprises, que le Parti devra toujours être conduit de telle façon qu'aucun catholique ne puisse entrer en conflit avec sa conscience comme partisan fidèle du Parti ouvrier allemand national-socialiste.

(Tres juste du côté des " NS")

C'est cela qui détermine la politique officielle, la direction de notre Parti. "

C'est cette déclaration du porte-parole du groupe national socialiste à la Diète qui est insérée dans le compte rendu officiel de la 115eme séance de la Diète Bavaroise du 29 avril 1931 (Page 692)

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.

Nuremberg le 7.5.46

Certifié conforme
signé : Georg Boehm,
Defenseur de l'organisation SA.

H0903-0031

39

Document S.A 321.

J. Neuhaeusler

" C r o i x e t c r o i x g a m m é e ".

Edition : Eglise catholique de la Baviere

1946.

Iere Partie.

Page 68/69/70.

Ordonnance du représentant du Fuehrer du 23.1.1939.

" Dans mes instructions du 11 novembre 1937 et du 1er juin 1938, j'ai ordonné que le Parti, ses organisations et associations affiliées, s'abstiennent de toute immixtion dans des questions internes de l'Eglise.

Je me vis obligé d'attirer à nouveau l'attention sur le point de vue inchangé du Parti dans ces débats clérico-confessionnels et je fais connaitre encore une fois ci-après les prescriptions en vigueur pour toutes les organisations et associations affiliées du Parti.

.....

H0903-0032

'11

DOCUMENT SA. 326

J. Neuhaeusler :" Croix et croix gammée."
Edition de l'Eglise catholique de la Bavière 1946.

Page 316 :

.....

" A différentes reprises, nous avons fourni la preuve du fait que nous ne plaçons pas la race plus haut que la religion; mais nous avons souligné avec beaucoup de netteté que la race est quelque chose qui est voulu de Dieu. (" Très juste!" du côté des NS; une voix du côté du Parti Bavarois populaire :" Toutes les races?") Mais oui! Sans doute doit-il y en avoir également des Juifs, n'est-ce pas? Dieu doit savoir pourquoi il a aussi créé des Juifs."

C'est cela qui a été proclamé et assuré nettement le 29 avril 1931 a la Diète de Bavière par le porte-parole du Parti ouvrier national-socialiste. .....

Nuremberg, 9 mai 1946

Signé : Georges BOEHM,
Avocat.
Défenseur de l'organisation SA

H0903 – 0033

'1r'

Document S.A. No 327

J. Neuhaeusler : "Croix et Croix gammée".

Edition de l'Eglise catholique de la Bavière 1946.

Page 334 : Hitler dans le discours en "Reichstag" en date du 23 Mars 1933.

"Le Gouvernement National voit dans les deux confessions chrétiennes des facteurs de la plus haute importance pour le maintien des caractères de notre race. Il respectera les contrats intervenus entre elles et les Pays; on ne touchera pas à leurs droits.....

Le Gouvernement National accordera et garantira aux confessions chrétiennes, à l'école et dans l'éducation, l'influence qui leur revient. Son principal souci est une vie d'harmonie entre l'Eglise et l'Etat."

Nuremberg, le 9 Mai 1946

Certifié conforme

Signé: Georg Boehm

Avocat

Défenseur des organisation S.A.